



Calorifugeages et conduites contenant du bitume / avec enduit bitumineux

Etat de la technique

La présente fiche traite des enduits bitumineux/goudronnés sur/dans les calorifugeages et sur les conduites (liège bitumeux/goudronné, PIR, etc.).

Le liège-bitume n'est pas considéré comme un matériau susceptible de contenir de l'amiante. Cependant, les enduits/colles bitumineux/goudronneux de l'isolation formant le liège bitumineux/goudronné, peuvent contenir de l'amiante. D'une manière générale, les **enduits/colles bitumineux/goudronneux** sont des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Les informations relatives aux calorifugeages avec mortier se trouvent [ici](#).

RISQUE POUR LA SANTÉ

Sans intervention

Type de matériau (degré d'agglomération): fortement aggloméré.

Aucun risque, même lorsque l'enduit/colle bitumineux/goudronneux est endommagé.

En cas de travaux

Lors de travaux sur des matériaux bitumineux/goudronnés, il n'y a généralement qu'une faible libération de fibres d'amiante. On peut estimer un risque modéré (zone orange).

DIAGNOSTIQUE

Les enduits/colles bitumineux/goudronnés sur/dans les calorifugeages ou sur les conduites doivent faire l'objet de prélèvements.

ASSAINISSEMENT/ENLÈVEMENT

Conformément à la **fiche thématique 33074 de la Suva**, les matériaux de la présente fiche peuvent être déposés par un ouvrier instruit (zone orange). Il faut fermer les accès aux locaux voisins pour éviter toute contamination et porter un masque FFP3, ainsi qu'une combinaison de protection à usage unique. Le local doit être bien ventilé. Cependant, il n'est pas nécessaire de le mettre en dépression.

Remarque: les matériaux contenant du goudron peuvent contenir une **forte teneur en HAP**. Il faut également en tenir compte lors de l'assainissement.

Elimination

Calorifugeages retirés contenant du bitume / avec enduit bitumineux amianté (sans conduite)

Code de déchets

- 17 06 98 nsc

Filière d'élimination

- UIOM (déchets contenant du chrysotile)
- Décharge de type E

Conditionnement

- UIOM : selon prescriptions UIOM
- Décharge de type E : emballage simple (big-bag)

Autres indications

- Tenir compte de la taille maximale des morceaux prescrite par l'UIOM

Enduits bitumineux amiantés retirés de la conduite

Code de déchets

- 17 06 98 nsc

Filière d'élimination

- UIOM (résidus avec chrysotile)
- Décharge de type E

Conditionnement

- UIOM : selon prescriptions UIOM
- Décharge de type E : emballage simple (big-bag)

Autres indications

- Aucune

Remarque générale

En Suisse, les fonderies n'acceptent généralement pas les déchets contenant de l'amiante. Il n'est donc pas prévu pour l'instant d'éliminer (p. ex. dans une fonderie) les conduites avec des enduits / résidus contenant de l'amiante.

Actuellement, certaines UIOM n'acceptent pas les déchets contenant de l'amiante. L'élimination doit donc être clarifiée à chaque fois avec l'UIOM.

Lors de l'élimination, il faut également tenir compte des directives de la Suva. A cet égard, les anciennes fiches thématiques [33063](#) et [33064](#) ne correspondent plus à l'état de la technique et seront remplacées par une nouvelle fiche thématique de la Suva (état mars 2025 pas encore publiée), qui sera adaptée au contenu du rapport Polludoc sur l'élimination des déchets amiantés.

REMARQUES

Le goudron et le bitume sont visuellement très similaires et ont été mis en œuvre dans le même but (le goudron autrefois, le bitume aujourd'hui). Les deux termes sont souvent utilisés comme synonymes. Le goudron est cependant très différent du bitume, tant en termes de fabrication que de composition chimique. Le bitume est obtenu à partir de pétrole, tandis que le goudron est issu de lignite et de houille. Contrairement au goudron, le bitume contient peu de HAP. Il n'a également pas «l'odeur» typique du goudron. Lors des travaux et de l'élimination de matériaux contenant du goudron, il faut par conséquent, en plus des risques liés à l'amiante, également veiller aux risques liés aux HAP (p. ex. libération suite à un échauffement des matériaux). La teneur en HAP doit ainsi être prise en compte lors de l'élimination. Voir [fiche sur les déchets incinérables contenant des HAP](#).

PHOTOS



Calorifugeage de conduite avec une peinture bitumineuse contenant de l'amiante



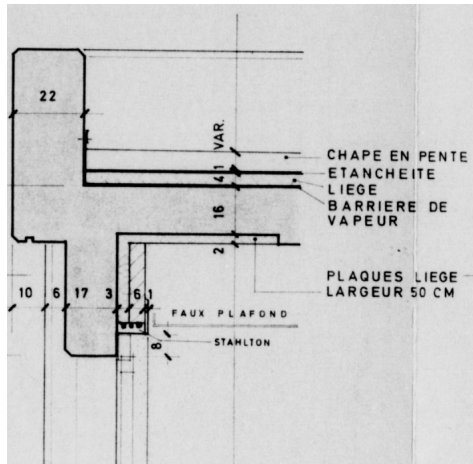
Calorifugeage de conduite avec une peinture bitumineuse contenant de l'amiante. Il s'agit souvent de la conduite d'eau froide (pour empêcher la condensation).



Calorifugeage en liège bitume contenant de l'amiante dans un enduit plâtre. Amiante dans le plâtre.



Isolation en liège bitume (pont thermique). L'isolation a été placée dans le coffrage avant la pose du béton.



Position du liège bitume dans un bâtiment des années 1960



Peinture bitumineuse sur isolation de conduites, Suva



Retrait de l'isolation des conduites avec une peinture bitumineuse contenant de l'amiante, Suva